



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du travail

LE 4^E PLAN SANTE AU TRAVAIL 2021 – 2025

13 JANVIER 2022

Introduction : un PST 4 fondé sur les acquis du PST 3 et élaboré dans un contexte inédit

- ✓ Appui sur le bilan du PST 3 et des PRST 3 mettant en évidence la nécessité de reconduire les principes directeurs dans le PST 4 tout en prenant en compte de nouvelles préoccupations ;

- ✓ Processus collectif :
 - **Construction partenariale** avec les institutions de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels représentées au COPIL du PST;
 - Construction dans le cadre d'un **dialogue avec les membres du GPO du COCT** pour approfondir et enrichir les propositions formulées

- ✓ Travail mené dans un contexte inédit :
 - Crise sanitaire ;
 - Réforme de la prévention en santé au travail : ANI du 9 décembre 2020 et loi du 2 août 2021, **que le PST traduit pleinement**

I – Une élaboration participative et concertée

- ✓ Avec les institutions représentées au COFIL du PST
 - **Mise en place fin 2020 de 14 groupes de travail thématiques** rassemblant plus d'une centaine d'acteurs pour identifier de premières actions ;
 - **10 réunions du COFIL du PST** réunissant les organismes de prévention et les administrations pour aboutir à des objectifs opérationnels et aux actions associées ;
 - **Plusieurs échanges avec les référents PRST** pour prendre en compte leurs bilans et retours d'expérience;

- ✓ Avec les partenaires sociaux du COCT, au cours de **15 réunions dédiées au PST 4 entre janvier et novembre 2021** pour :
 - Définir les orientations ;
 - Définir l'architecture;
 - Définir le contenu des fiches par objectif opérationnel.

- ✓ **Echanges en parallèle d'autres acteurs concernés, par exemple l'Institut national du Cancer.**

II – Les thèmes du PST 3 renouvelés par l'ANI de décembre 2020

✓ Réaffirmation des principes directeurs du PST 3

- Promotion d'une **approche positive de la santé** ;
- Primauté de la **prévention** par rapport à la logique de réparation ;
- Place majeure du **dialogue social autour des conditions de travail** ;
- Les **TPE et PME** comme cibles prioritaires ;
- La place de la **prévention de la désinsertion professionnelle et de l'accompagnement des salariés vulnérables**.

III- Des thématiques approfondies ou nouvelles

- ✓ La lutte contre les accidents du travail graves et mortels
- ✓ Des liens accrus avec les autres plans
 - Le PST : **point de convergence des différents plans et documents programmatiques** ayant un impact sur les travailleurs
 - Par exemple :*
 - Les actions de gestion des risques liés aux nanomatériaux en lien avec la **stratégie nationale des perturbateurs endocriniens (SNPE 2)** ;
 - La lutte contre les effets de certaines pollutions (sols, air intérieur) sur la santé des travailleurs en lien avec le **plan national santé environnement (PNSE) 4**;
 - Les outils (formation, outils d'aide à la décision) pour accompagner la substitution des produits contenant des substances préoccupantes pour la santé en lien avec les priorités de la **Stratégie décennale de lutte contre les cancer et le PNSE 4**;
 - La prise en compte des risques psycho sociaux dans le secteur agricole en lien avec le **plan de prévention du mal-être et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté**.
- ✓ Des liens réaffirmés entre santé au travail, santé environnementale, santé publique (objectif « approche partagée »).

III- Des thématiques approfondies ou nouvelles

✓ De nouveaux sujets incontournables :

- Les crises ;
- La transformation numériques : nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail, intelligence artificielle ;
- Le changement climatique ;
- Les problématiques sociétales comme l'égalité entre les femmes et les hommes.

IV – Un pilotage et une communication renforcés

✓ Travail mené autour des indicateurs, qui sera approfondi collectivement dans les prochains mois :

- **Un « tableau de bord » des indicateurs stratégiques ;**

Par exemple : nombre de travailleurs exposés aux agents cancérogènes, nombre d'accidents du travail mortels, dont ceux concernant les moins de 25 ans;

- **Des livrables et indicateurs associés aux sous-actions du plan**

- 56 indicateurs de suivi associés aux 33 actions et 90 sous-actions du plan ;

Par exemple : nombre d'entreprises du régime général engagées dans les différents programmes de prévention des TMS et effectif correspondant de salariés concernés, Nombre et part de services de prévention et de santé au travail interentreprises ayant mis en place une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle.

- Au moins 93 livrables attendus.

Par exemple : une cartographie de la recherche française en santé au travail, un parcours partenarial d'accompagnement sur les RPS dans le secteur agricole, des données statistiques sur la sinistralité routière liée au travail consolidées et enrichies, des kits méthodologiques à destination des équipes, managers et salariés.

IV – Un pilotage et une communication renforcés

- ✓ L'accent mis sur les évaluations qualitatives et le partage de bonnes pratiques
- ✓ Des pilotes identifiés pour chacune des actions
- ✓ Une communication renforcée (via la création d'un logo notamment)

V – Une déclinaison à venir en région sous l'égide des Dreets et au sein des CROCT

✓ Mise en évidence dans le bilan du PST 3

- De l'implication des services pilotes et partenaires en région, qui ont décliné les objectifs nationaux en les adaptant aux enjeux locaux ;
- Du gisement de bonnes pratiques, modèles, exemples que constituent les PRST ;
- De la force des échanges et interactions interrégionales qui contribuent à l'enrichissement des actions.

✓ Vers les PRST 4 :

- Mobilisation autour de diagnostics territoriaux ;
- Implication des CROCT puis des CRPST ;
- Aboutissement prévu dans toutes les régions au plus tard au second trimestre 2022.